



BANQUE POPULAIRE
GESTION PRIVÉE

BIO SANTE 2016-2017

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Durée de blocage de votre investissement : au plus tôt le 31 décembre 2023 et au plus tard le 31 décembre 2026, sur décision de la société de gestion.

Document non contractuel à caractère publicitaire

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES



BIO SANTE 2016-2017 : LES POINTS CLÉS



Un investissement visant des retombées sur l'économie réelle

Soutenir les PME innovantes et apporter des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques, c'est la clé pour insuffler de la croissance et dynamiser la compétitivité de nos économies européennes.

Banque Populaire Gestion Privée vous propose aujourd'hui de contribuer à apporter cet élan vital à l'innovation en investissant, à travers le FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) **Bio Santé 2016-2017** dans des PME évoluant dans le domaine des Sciences de la vie et présentant, selon l'équipe de gestion, un fort potentiel de croissance en contrepartie d'une prise de risque élevée.

L'objectif des capitaux investis dans **Bio Santé 2016-2017** sera :

- de renforcer les fonds propres de ces PME françaises ou européennes sélectionnées pour leur caractère innovant,
- de réinjecter ces ressources dans l'économie au travers d'investissements et de recrutements.

Permettant de bénéficier d'un double avantage fiscal

• Un avantage dès la souscription :

vous bénéficiez d'une réduction de votre Impôt sur le Revenu de 18 % de votre souscription, hors droits d'entrée, dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune, sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2021 (durée fiscale). Nous vous rappelons néanmoins que la durée du FCPI Bio Santé 2016-2017 est de 7 ans minimum (31 décembre 2023) et de 10 ans maximum (31 décembre 2026). Cette réduction d'IR est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux, soit 10 000 € en 2016.

**Réduction IR 2016
maximale pour la
souscription de
Bio Santé 2016-2017**
- 2 160 € pour une
personne seule
- 4 320 € pour un
couple soumis à
imposition commune

• Un avantage à la sortie du fonds :

vos revenus et plus-values potentiels sont exonérés d'Impôt sur le Revenu, mais sont soumis aux prélèvements sociaux, sous réserve d'avoir conservé vos parts pendant au moins 5 ans à compter de leur souscription (votre investissement restant bloqué pour une durée de 7 à 10 ans).

En contrepartie d'une certaine prise de risques

Le profil de risque et rendement du FCPI **Bio Santé 2016-2017** est élevé. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité, mais

aussi un risque lié aux petites et moyennes capitalisations boursières, un risque actions, et un risque de crédit. Ces risques sont détaillés dans le règlement du FCPI.

Et d'une durée de blocage de votre investissement jusqu'au 31 décembre 2026 maximum

L'objectif de **Bio Santé 2016-2017** est de créer les conditions favorables à un remboursement des parts à l'échéance de la 7ème année, soit au plus tôt le 31 décembre 2023. Cependant, la société de gestion peut décider de prolonger la vie de ce fonds 3 fois 1 année maximum, soit

au plus tard le 31 décembre 2026. Les demandes de rachat pourront être acceptées en cours de vie du fonds dans les cas suivants : licenciement, invalidité ou décès du porteur de parts ou de l'un des époux soumis à une imposition commune.

BIO SANTE 2016-2017 : STRATÉGIE ET GESTION

Stratégie d'investissement

Bio Santé 2016-2017 investira majoritairement en actions, par le biais d'une entrée au capital des PME européennes innovantes évoluant dans 4 secteurs d'activité :

- médicaments
- nutrition / santé / bien-être
- matériels médicaux
- biotechnologie industrielle

Parmi les critères retenus par l'équipe de gestion de **Bio Santé 2016-2017** pour sélectionner les entreprises du portefeuille figurent notamment :

- une technologie ou un produit différenciants,
- une équipe managériale capable de développer l'activité, notamment à l'international,
- une taille de marché significative, avec des barrières à l'entrée identifiées.

Bio Santé 2016-2017 accompagnera des sociétés à des stades de développement très variés, depuis le premier tour et même l'amorçage, jusqu'à des tours de financement de capital développement, pour des sociétés pouvant réaliser par exemple jusqu'à 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Mieux soigner à moindre coûts

Les capitaux investis dans **Bio Santé 2016-2017** permettront d'accompagner des entreprises proposant des solutions innovantes qui ont notamment pour objectif de répondre à des enjeux de santé publique majeurs :

- Mieux soigner les patients pour lesquels les traitements de référence sont inexistantes ou insuffisants
- Prévenir et mieux diagnostiquer les maladies pour permettre notamment une diminution globale des coûts de santé

Processus de sélection des PME

La notoriété et l'expérience de l'équipe Sciences de la vie Seventure Partners lui permettent d'identifier et de recevoir de nombreux dossiers chaque année (800 en 2015), dans lesquels les PME du secteur des Sciences de la vie exposent leur projet et indiquent leur besoin en financement.

L'équipe de gestion étudie ces projets afin d'évaluer leur pertinence, leur faisabilité, et viabilité financière.

Les projets sélectionnés sont présentés à un comité décisionnaire dont les membres arbitrent de façon collégiale sur l'opportunité de réaliser l'investissement.

Au final, seul un nombre restreint de projets sera retenu et financé.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le FCPI **Bio Santé 2016-2017** est un FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) bénéficiant du statut fiscal des FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation). Il est éligible au dispositif de réduction d'Impôt sur le Revenu (IR)

Société de gestion	Seventure Partners
Dénomination	Bio Santé 2016-2017
Code ISIN (Part A)	FR0013187440
Forme juridique	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Date d'agrément AMF	Le 29 juillet 2016
Dépositaire	CACEIS Bank France
Valeur liquidative initiale	1 000 €
Montant minimal de souscription	1 000 €
Date limite de souscription	Jusqu'au 30 décembre 2016 (10h)
Horizon de placement	Jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tôt et jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard, sur décision de la société de gestion
Droits d'entrée	5 % maximum, rétrocédés au réseau distributeur
Fiscalité	Sous réserve de conserver les parts au moins jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur souscription, la réduction d'IR est égale à 18 % des versements effectués, hors droits d'entrée, plafonnés à 12 000 € pour une personne seule et à 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette réduction d'IR est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux, soit 10 000 € en 2016

Frais

Catégorie agréée de frais	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM maximaux) ⁽¹⁾	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,50 %	0,50 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,59 %	1,09 %
Frais de constitution	0,03 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30 %	-
Frais de gestion indirects ⁽²⁾	0,09 %	-
Total	4,51 %	1,59 %

⁽¹⁾ Taux calculé sur la base d'un fonds de 17 millions d'euros et d'une durée de vie maximale de 10 ans. ⁽²⁾ Dans le cas de **Bio santé 2016-2017**, ces frais sont liés exclusivement aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC) ou fonds d'investissement correspondant à une gestion diversifiée des liquidités du fonds avant l'atteinte de son quota d'investissement de 70 % dans des sociétés innovantes.

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée de 7 années au minimum, et de 10 années au maximum sur décision de la société de gestion. Bio santé 2016-2017 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners, 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris ou par mail à contact@seventure.fr

À PROPOS DE SEVENTURE

Partenaire actif des sociétés innovantes à fort potentiel de croissance, Seventure Partners investit depuis 1997 dans deux principaux domaines d'activité : les Technologies digitales en France et en Allemagne, et les Sciences de la vie dans toute l'Europe ainsi qu'en Amérique du Nord. Gérant plus de 600 M€ au 31 décembre 2015, Seventure Partners s'impose comme l'un des principaux acteurs européens du capital-innovation. Seventure Partners accompagne le développement de sociétés depuis le premier tour et même l'amorçage, jusqu'à des tours de financement de capital développement technologique avec des tickets de 500K€ à 10 M€ par tour de financement, et jusqu'à 20 M€ par société. Seventure Partners est une filiale de Natixis Global Asset Management. Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du groupe BPCE.

Une équipe de gestion intégrée et expérimentée

Avec près de 20 ans d'existence et une équipe d'investissement de 20 personnes (dont 7 consultants), Seventure Partners fait figure de pionnière et de leader dans la gestion de FCPI. Forte de plus de 20 salariés, Seventure

Partners dispose d'une expertise approfondie dans les technologies, l'entrepreneuriat et les diverses opérations de capital d'investissement.

Une expertise reconnue en Sciences de la Vie

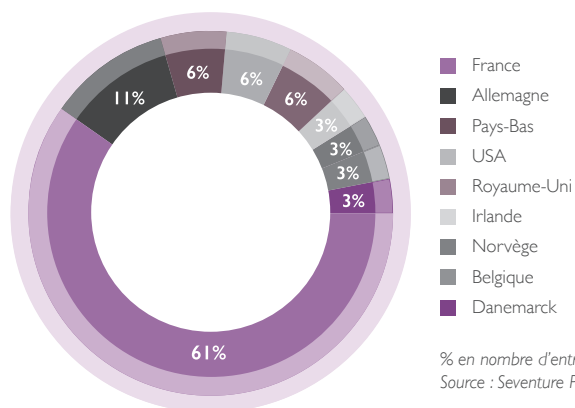
Depuis sa création en 2001, l'équipe Sciences de la vie de Seventure Partners affine sa politique d'investissement, avec l'objectif de toujours garder une longueur d'avance sur les besoins du marché en termes d'innovations produits. Pionnière en Europe, cette équipe a été l'une des premières à investir dans les biotechnologies industrielles dès 2000 (Metabolic Explorer), dans le secteur de la nutrition santé dès 2005, et dans la métagénomique dès 2008 (Enterome). Son champ d'intervention englobe l'ensemble des domaines liés à la santé, incluant également les médicaments et les dispositifs médicaux.

Cette expertise lui a permis de construire un historique de performance solide et reconnu, illustré en France comme à l'international par de nombreuses introductions en bourse (Mauna Kea, Global Bioenergies, Mains-tay, etc.) et cessions industrielles (OPi, Biancamed, etc.)

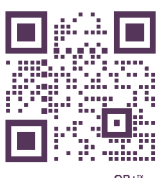
Au-delà du rendement financier, l'équipe Sciences de la vie de Seventure Partners est engagée sur un objectif capital : détecter et financer l'innovation et les technologies de demain qui permettront de soulager, soigner ou guérir des patients.

Une présence européenne

Seventure Partners dispose de 4 antennes en Europe (Londres, Munich, Bâle et Genève) qui complètent son positionnement en France, facilitent ses investissements transfrontaliers, et apportent une véritable diversification géographique à ses FCPI. Cette présence européenne lui permet notamment d'être mieux positionnée pour identifier et saisir les opportunités d'investissement qu'elle considère comme les plus intéressantes.



% en nombre d'entreprises investies au 10/06/2016
Source : Seventure Partners



Seventure Partners
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 362 624 €.
Siège social : 5/7, rue de Monttessuy, 75007 Paris - 327 205 258 RCS Paris - Agrément AMF GP 01-040.
contact@seventure.fr

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTRES FCPI GÉRÉS PAR SEVENTURE PARTNERS

FCPI	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota à la date du 30/06/2016	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
BP Innovation 9 ⁽¹⁾	2004	54,2 %	30/06/2007
BP Innovation I I ⁽²⁾	2006	67,4 %	30/06/2009
BP Innovation I 2	2007	68,9 %	30/06/2010
BP Innovation Amorçage	2008	82,5 %	30/06/2010
BP Innovation I 3	2008	66,6 %	30/06/2011
Masseran Innovation I	2008	77,2 %	30/04/2011
BP Innovation Amorçage 2	2009	74,6 %	30/06/2011
Masseran Patrimoine Innovation 2009	2009	69,7 %	30/04/2011
BP Innovation I 4	2009	78,0 %	30/06/2012
Masseran Innovation II	2009	72,1 %	30/04/2011
BP Innovation ISF	2010	93,1 %	30/09/2012
Masseran Patrimoine Innovation 2010	2010	77,5 %	31/10/2012
BP Innovation I 5	2010	78,3 %	30/06/2013
Bio Santé	2010	72,9 %	30/06/2013
Masseran Innovation III	2010	81,3 %	31/05/2013
BP Innovation ISF 4	2011	100,1 %	30/06/2013
Masseran Patrimoine Innovation 2011	2011	90,4 %	31/10/2013
Seventure Innovation I 6	2011	79,2 %	31/12/2013
Masseran Innovation IV	2011	90,5 %	31/05/2014
Seventure Premium 2012	2012	99,9 %	31/05/2014
Masseran Patrimoine Innovation 2012	2012	101,0 %	14/06/2014
Seventure Innovation 2012	2012	74,2 %	31/12/2014
Bio Santé 2012	2012	69,1 %	31/12/2014
Masseran Innovation V	2012	73,7 %	31/12/2014
Seventure Premium 2013	2013	101,0 %	27/01/2016
Masseran Patrimoine Innovation 2013	2013	100,0 %	27/01/2016
Seventure Préférence Innovation 2013	2013	54,1 %	31/08/2016
Bio Santé 2013	2013	56,2 %	31/08/2016
Masseran Innovation VI	2013	54,4 %	31/08/2016
Seventure Premium 2014	2014	26,9 %	20/01/2018
Masseran Patrimoine Innovation 2014	2014	27,8 %	20/01/2018
Seventure Préférence Innovation 2014	2014	13,4 %	31/08/2018
Bio Santé 2014	2014	18,1 %	31/08/2018
Masseran Innovation VII	2014	13,5 %	31/08/2018
Seventure Premium 2015	2015	4,1 %	20/01/2019
Masseran Patrimoine Innovation 2015	2015	4,0 %	20/01/2019
Masseran Innovation VII	2015	-	31/08/2019
Bio Santé 2015	2015	-	31/08/2019
Connect Innovation 2015	2015	-	31/08/2019
Connect Innovation ISF 2016	2016	-	18/01/2020

(1) Fonds dissout depuis le 31 décembre 2014 - (2) Fonds en préliquidation depuis le 1^{er} décembre 2015

www.gestionprivee.banquepopulaire.fr

Ce document est réalisé par Seventure Partners à destination des clients Gestion Privée non professionnels, au sens de la MIF, de Banque Populaire. Document non contractuel à caractère publicitaire, achevé de rédiger le 04/08/2016.

Bio Santé 2016-2017 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation agréé par l'AMF le 29/07/2016, et géré par Seventure Partners, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 362 624 €. Siège social : 5/7, rue de Monttessuy, 75007 Paris - 327 205 258 RCS Paris - Agrément AMF GP 01-040.

BPCE

Société Anonyme au capital de 155 742 320 €
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
493 455 042 - RCS Paris

BANQUE & ASSURANCE
www.banquepopulaire.fr

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

